

PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre avril à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 18 avril 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Martine DUPUIS, maire par intérim et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Martine DUPUIS, Maryse LALLIER, Roberte LEVET, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Véronique BALLERAT,
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guy AUPETIT, Jean-Pierre POUX, André WINCKLER.

Absent : Guillaume TAILLANDIER

Benjamin METIVIER a donné pouvoir de décision et de signature à Patricia MANTELET

Guylène VIOLTAT a donné pouvoir de décision et de signature à Maryse LALLIER.

Secrétaire de séance : Roger DAGHER

A rajouter à l'ordre du jour : Devis tour de France

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité. Pour information, il a été annoncé qu'une remise de 130€ a été effectuée sur le devis d'équipe Jardin pour l'achat d'un désherbeur thermique. Le devis est signé.

Ordre du jour :

Désignation ou élection d'un ou plusieurs référents suite à la démission de M. Le Maire :

Suite à la démission de Monsieur Le Maire, Martine DUPUIS a été nommée maire par intérim par les services de la Préfecture mais elle se retrouve seule pour à la tête de la commune de Bruère Allichamps. Elle a donc demandé d'être secondée par des membres du conseil municipal. Après concertation, il a été décidé qu'un compte WhatsApp avait été créé pour assurer une bonne communication. Ce compte sera donc le lien en cas de besoin.

Par contre, Patricia MANTELET, Roger DAGHER et André WINCKLER se sont portés volontaires pour assurer la gestion du camping.

Indemnité du Maire :

Martine DUPUIS ayant été désignée maire par intérim. Elle perd donc son indemnité d'adjoint au maire. Le conseil municipal lui a octroyé l'indemnité de maire. 3 taux ont été proposés : 9% - 15% ou 20% Le conseil municipal a voté à 9% pour 8 voix, à 15% pour 3 voix et à 20% pour une voix. L'indemnité lui sera donc versée à 9% de l'indice 1027 soit 369.94€ brut (Maximum 40.3% = 1656.54€) au lieu de 38% comme le maire précédent.

Devis :

Plusieurs devis ont été mis au conseil du conseil municipal :

- Parking à l'angle de la rue Jean Rameau et rue René Augery pour la somme de 2760€ TTC par l'entreprise Auburger. Une simulation du coût de ces travaux réalisés par les employés techniques ne permettait pas de faire des économies. Le conseil municipal a donc accepté le devis présenté.
- Terrassement route de Noirlac : Le devis par l'entreprise Auburger s'élève à 936€. Accord unanime pour accepter ce devis.
- Le coût des oriflammes pour le tour de France s'élève entre 672€ et 1056.00€ par oriflamme. Le conseil municipal n'accepte pas ce devis car trop couteux.

- Réfection du mur, rue Jean Giraud. Plusieurs entreprises ont été contactées mais certaines ne pouvaient pas réaliser ces travaux. RC Bâtiment a été sollicité et doit envoyer un devis.

Cérémonie du 8 Mai :

A l'occasion de la commémoration du 8 Mai, la population et les enfants sont invités à 10h30 à Farges Allichamps et à 11h30 à Bruère Allichamps. A l'issue de ce moment, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

Préparation des élections :

Chaque membre du conseil municipal a été sollicité pour tenir une ou plusieurs permanences lors des élections Européennes du 9 juin 2024 et municipales partielles et complémentaires des 23 et 30 juin 2024. Des tableaux ont été établis avec chaque tranche horaire sur ces 3 journées et les représentants municipaux.

Informations diverses :

Parc photovoltaïque : Martine DUPUIS a annoncé que le permis de construire du projet 2 était accordé et que le dossier était en ce moment au tribunal administratif avant l'enquête publique. Par ailleurs, une convention tripartite (Commune de Bruère Allichamps, Agriculteur et Luxel) pour le projet 3 était proposée pour signature. Roger PORTMANN a apporté des précisions sur le projet 1 dont les délais de mise en place vont être prolongés.

Méthanisation :

Un projet de méthanisation semble se dessiner sur le territoire de la commune de Bruère Allichamps mais peu de renseignements ont été apportés pour l'instant. Ce projet pourrait améliorer les finances de la commune mais pourrait aussi apporter des désagréments d'autant plus qu'une délibération a été prise auparavant interdisant la méthanisation.

Horaires de l'agence postale :

Suite au départ en retraite de Corinne VINCENT LAJOIE, secrétaire de mairie, Marine CLERET qui gère l'agence postale devrait aussi assurer le secrétariat de mairie dans un premier temps. Les horaires de l'agence postale et de la mairie seront donc modifiés à partir du 1^{er} juillet 2024 :

Mairie : lundi-mardi-mercredi de 13h30 à 17h00 / Vendredi de 13h30 à 16h00.

Agence postale : du lundi au vendredi sauf jeudi de 9h15-12h30

Un poste sera aussi créé pour assurer le ménage de la mairie.

Divers :

Les travaux de réparation ou de changement d'huisseries à l'école devraient avoir lieu en juillet 2024.

Devant la fermeture d'une classe à Bruère Allichamps et la situation actuelle de la commune, l'étude de diagnostic ECB mairie et école (mise aux normes) est reportée à une date ultérieure.

Le SMIRTOM a signalé que les camions d'ordures ménagères ne pouvaient pas circuler route d'Allichamps à cause de certains stationnements. Un courrier sera envoyé à chaque riverain en attendant que la signalisation soit mise en place.

Roger PORTMANN a informé le conseil municipal qu'il avait envoyé à titre personnel un courrier à Monsieur le 1^{er} ministre pour l'informer des problématiques rencontrées sur la commune. Les demandes ou propositions du gouvernement sont en adéquation avec ce que peut réaliser une commune comme Bruère Allichamps.

Il a aussi informé le conseil que même s'il n'était plus adjoint au maire, il était toujours présent pour répondre aux questions que l'on peut se poser quotidiennement dans une mairie.

Fin de séance à 20h30.

Roger DAGHER
Secrétaire

Martine DUPUIS
Maire par intérim